

Entreprise : Nom Entreprises Gilles Moury SA
Rue Rue des Anglais 6A
Localité 4430 Ans

Personne de contact Michel Malevez
Tél.
GSM 0485/55 72 47

E-mail pour envoi du rapport mmalevez@gmoury.be

Branche

Dossier n° : BM 738 - 2202

Code NACE : 41.001 – 41002 – 41003

Norme de référence : Echelle de performance CO₂ 3.1

Date(s) de l'audit : 26 et 31 mars 2026

Numéro de l'audit : C0

Délégués de BCCA : Auditeur responsable de l'audit : Anne Dath
Autre(s) auditeur(s) : ---

Expert(s) technique(s) : ---
Observateur : ---

Activité à certifier : « Les activités d'entrepreneur général de travaux publics et privés ».

Objectifs de l'audit¹ : L'audit a pour objectifs :

- a) De déterminer dans quelle mesure le système de management, ou les parties de celui-ci, sur lequel l'audit doit être réalisé, répond aux critères d'audit ;
- b) De déterminer dans quelle mesure les activités, les processus et les produits sont conformes aux exigences et aux procédures du système de management ;
- c) D'évaluer la capacité du système de management à assurer la conformité aux exigences légales et contractuelles et aux autres exigences auxquelles l'organisme est soumis ;
- d) évaluer l'efficacité du système de management à atteindre les objectifs spécifiés ;
- e) le cas échéant, en identifiant les aspects du système de management qui pourraient être améliorés.

¹ Tout audit est fondé sur un échantillonnage du système de management d'un organisme et de ce fait ne garantit pas une conformité de 100% aux exigences.

0 TABLE DES MATIÈRES

0	Table des matières	2
1	Données administratives.....	3
2	Vérifications spécifiques	4
2.1	Point de départ.....	4
2.2	Changements dans l'organisation depuis le dernier audit.....	4
2.3	Évaluation du périmètre du système de management du CO ₂ -PL.....	4
2.4	Aspects (autres que CO ₂ -PL) à intégrer dans le système de management.....	5
2.5	Sites/bureaux	5
2.6	Langues du certificat.....	5
2.7	Utilisation des documents de certification et logos.....	6
2.8	Nombre de collaborateurs de l'entreprise concernés par le système de management	6
2.9	Modifications du système de management CO ₂ -PL.....	6
2.10	Revue de Direction	6
2.11	Planification et exécution des audits internes.....	6
2.12	Communication	6
2.13	Projets avec attribution préférentielle	7
3	Sélection des chantiers à auditer.....	7
4	Programme d'audit.....	8
5	Planning de l'audit.....	9
5.1	Prévu.....	9
5.2	Réalisé	9
5.3	Justification des changements dans la planification de l'audit	9
5.4	Modifications du programme d'audit.....	9
6	Vérification de la conformité aux exigences de la norme CO ₂ -PL:2020 : Vérification de la conformité aux exigences de la norme.....	10
6.1	Axe A : Recensement	10
6.2	Axe B : Réduction du CO ₂	13
6.3	Axe C : Transparence CO ₂	16
6.4	Axe D : Participation	19
6.5	Sites visités (avec attribution préférentielle, sauf indication contraire).....	22
7	Résultat/bilan	24
8	Non-conformités.....	24
8.1	Définition des commentaires et des non-conformités.....	24
8.2	Suivi des observations et des non-conformités de l'audit précédent.....	24
8.3	Observations et non-conformités relevées lors de cet audit.....	24
9	Conclusion	25
	Annexes au présent rapport	25

1 DONNÉES ADMINISTRATIVES

Date de début de la certification initiale CO₂-PL : /

Date d'expiration de l'actuel certificat de sensibilisation au CO₂ : /

Fréquence des audits de surveillance : Annuelle

Gestion de l'entreprise : M. Gilles-Olivier Moury, Administrateur général

Coordinateur CO₂-PL (si applicable) : Charles Werner – Directeur financier adjoint

Date(s) du ou des prochains audits : Mars 2027 (dates à convenir)

2 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

2.1 POINT DE DÉPART

Niveau d'ambition : 3

Taille de l'entreprise : M

	Services	Travaux/livraisons
Très Petite organisation (TP)	"Services" ET Emissions totales de CO ₂ ne dépassent pas 250 tonnes par an	/
Petite organisation (P)	Les émissions totales de CO ₂ ne dépassent pas 500 tonnes par an.	Les émissions totales de CO ₂ provenant des bureaux et des locaux commerciaux ne dépassent pas (≤) 500 tonnes par an ET les émissions totales de CO ₂ provenant de tous les chantiers et sites de production ne dépassent pas (≤) 2.000 tonnes par an.
Organisation moyenne (M)	Les émissions totales de CO ₂ ne dépassent pas (≤) 2.500 tonnes par an.	Les émissions totales de CO ₂ provenant des bureaux et des locaux commerciaux ne dépassent pas (≤) 2.500 tonnes par an, ET les émissions totales de CO ₂ provenant de tous les chantiers et sites de production ne dépassent pas (≤) 10.000 tonnes par an
Grande organisation (G)	Les émissions totales de CO ₂ sont supérieures à 2.500 tonnes par an.	Les émissions totales de CO ₂ provenant des bureaux et des locaux commerciaux dépassent (≤) 2.500 tonnes par an, ET les émissions totales de CO ₂ provenant de tous les chantiers et sites de production dépassent (≤) 10.000 tonnes par an

2.2 CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION DEPUIS LE DERNIER AUDIT

Il s'agit d'un premier audit dans le cadre de l'échelle de performance CO₂.

M. Hagelstein – Directeur Technique/Administrateur a participé à la réunion d'ouverture.

L'audit a été mené en présence de M. Werner, Directeur financier adjoint, M. Malevez, QHSE Manager et Mme Progneaux, consultant QHSE.

2.3 ÉVALUATION DU PÉRIMÈTRE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DU CO₂-PL

Changements dans le champ d'application : /

Détermination de la base du périmètre : Utilisation de la méthode latérale. Analyse AC sur base 2024 et 2023 nous ont été transmises.

Pour 2023 : D-Fi est la seule entreprise du groupe figurant dans les fournisseurs AC.

Pour 2024 : D-FI, Mosabois, Moury Luxembourg, Bemat et Moury Construct font partie des fournisseurs AC.

A noter que :

- D-FI a entamé sa propre démarche de certification échelle de performance CO₂, que ses données sont donc disponibles et qu'une stratégie de réduction est en place.
- Mosabois est inclus dans le scope de G.Moury, ses émissions sont prises en compte dans l'empreinte calculée par G.Moury
- Les émissions de Moury Luxembourg se limitent à l'utilisation d'une voiture. Son inclusion dans le périmètre de G. Moury serait simple et sans impact réel sur l'empreinte et la stratégie de réduction.

La question demeure principalement autour de l'inclusion de BEMAT et Moury Construct dans le périmètre organisationnel de G. Moury.

L'entreprise nous a présenté l'argumentaire suivant :

- à ce stade, par souci de simplification, l'analyse AC effectuée reprend, en premier gros fournisseur, pour plus de 30% des achats, « SM+divers », soit les achats effectués aux SM.
- La position de BEMAT et MOURY CONSTRUCT dans le tableau d'analyse 2024 sont assez « basses », situées en-dessous de 70% pour 2024
- Une analyse plus fine des transactions qui ont lieu au travers des SM et une répartition correcte des achats auraient pour conséquence de faire sortir BEMAT et MOURY CONSTRUCT des fournisseurs AC pour 2024 également.

Cette analyse, ainsi que l'analyse AC pour 2025 et 2022, permettant de vérifier la situation sur une période plus représentative (tenir compte d'une moyenne à considérer sur 3 ans) sera fournie dans les plus brefs délais.

Cet argumentaire, ainsi que les arguments suivants fournis avec l'analyse :

MOURYLUX	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et système de gestion / processus différents, indépendance dans la gestion globale, siège social différent ; - les achats Mourylux par Moury (Entreprises G Moury) ne concernent pas d'activités opérationnelles (uniquement refacturation de consultants - activités administratives de 3-4 consultants apportant une aide sur la remise de prix) ; - valeur d'achat 2024 < 1% en 2024, et < 1% en moyenne sur les 3 dernières années
BEMAT	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et système de gestion / processus différents, indépendance dans la gestion globale, siège social différent ; - les achats BEMAT par Moury (Entreprises G Moury) ne concernent que des activités de location de grues/autres engins ; - valeur d'achat 2024 indépendante des chantiers SM < 1% en 2024, et < 1% en moyenne sur les 3 dernières années
MOURY CONSTRUCT	<ul style="list-style-type: none"> - société holding faitière du groupe, pas d'activité opérationnelle, factures des managements fees à ses filiales pour la gestion de celles-ci ; - valeur d'achat 2024 < 1% en 2024, et < 1% en moyenne sur les 3 dernières années

permettent d'accepter le périmètre organisationnel proposé, à savoir les Entreprises Gilles Moury et Mosaboïs.

L'analyse AC incomplète a néanmoins fait l'objet de la **NCm01/26**.

Emissions du bureau/des services :

Emissions totales 2024 : 1339 tCO_{2e} ;

Bureaux Ans : 79 tCO_{2e},

Menuiserie Ans (Mosaboïs): 34 tCO_{2e} ;

Dépôt Bressoux : 159 tCO_{2e} ;

Chantiers : 675 tCO_{2e} ;

Déplacements : 394 tCO_{2e}

2.4 ASPECTS (AUTRES QUE CO₂-PL) À INTÉGRER DANS LE SYSTÈME DE MANAGEMENT

L'entreprise est également certifiée ISO 9001, 14001 et 45001 et utilise un système de management intégré.

2.5 SITES/BUREAUX

- Bureau d'Ans, rue des Anglais, 6A, abritant aussi Mosaboïs (bureaux et atelier)
- Dépôt de Bressoux, Rue Winston Churchill, 193
- Chantiers

2.6 LANGUES DU CERTIFICAT

FR, EN, NL

2.7 UTILISATION DES DOCUMENTS DE CERTIFICATION ET LOGOS

Pas d'utilisation actuellement, en absence de certificat.

2.8 NOMBRE DE COLLABORATEURS DE L'ENTREPRISE CONCERNÉS PAR LE SYSTÈME DE MANAGEMENT

140 travailleurs environ

2.9 MODIFICATIONS DU SYSTÈME DE MANAGEMENT CO₂-PL

2.9.1 Organisationnel :

Aucun depuis l'étape 1. Vu organigramme DOC-RESHUM-07.

M. Ph. Hagelstein prend progressivement le relais de M. Coudijzer, tout deux à la Direction Technique.

2.9.2 Documentation :

Modifications apportées suite aux remarques de l'étape 1.

Le plan de communication (06 - DOC-DIR-05 Plan de communication) été modifié pour intégrer la communication relative aux projets.

Ajout d'une colonne dans le fichier inventaire pour vérification ISO 50001 → édition d'une nouvelle version (V3) du document 01 - 5983_Moury_InventaireCO₂_2024.

2.10 REVUE DE DIRECTION

Documents évalués : FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109– suite à une remarque de l'étape 1, la liste des personnes présentes a été ajoutée. Ont participé : Ph. Hagelstein, C.Werner, M. Malevez et A.Progneaux.

Constatations : Les points requis par le référentiel y bien sont repris.

La prochaine revue de direction est prévue au T3/2026.

La Revue a été menée conformément aux exigences du référentiel.

2.11 PLANIFICATION ET EXÉCUTION DES AUDITS INTERNES

Les audits internes sont confiés au consultant externe, ABV Development.

Le rapport de l'audit effectué le 11/12/2025 nous a été remis.

Il est conforme aux exigences du référentiel.

Il a donné lieu à 14 constats qui ont été présentés en Revue de Direction et ont fait l'objet d'un suivi. Toutes les remarques ont été traitées au jour de cet audit.

2.12 COMMUNICATION

2.12.1 Publication sur le site web de l'organisation

Vérification faite sur le site web de l'organisation : référence claire à SKAO ; lien vers le site <https://www.co2performanceladder.com/fr/>.

Les objectifs y sont bien repris :

Objectif global de réduction des émissions de CO₂ :

– sur horizon +5ans (2029) : -20%

– sur horizon +10 ans (2034) -40%

par rapport à l'année de référence (2024)

Ainsi que les documents suivants :

Moury_ Rapport Bilan Co₂ – 2024

Moury Politique QSE & CO₂

Moury_ Plan actions et objectifs réduction CO₂

Moury Liste des initiatives CO₂

2.12.2 Documents requis et documents sur le site web du SKAO

Vu accès au site SKAO et initiatives présentes.

2.13 PROJETS AVEC ATTRIBUTION PRÉFÉRENTIELLE

Aucun actuellement.

3 SÉLECTION DES CHANTIERS À AUDITER

Les sites à auditer sont choisis dans la liste des sites qui ont été soit transmis à l'avance, soit remis lors de la réunion d'ouverture. La sélection finale des sites est effectuée, entre autres, sur base des critères suivants :

- La visite d'une succursale est combinée avec l'audit d'un site géré par cette succursale ;
- État d'avancement des travaux (début, milieu, fin des activités de construction) ;
- Activités spécifiques du site ;
- Chef de projet, responsable de site (vérifier que les chefs de projet et les responsables de site n'ont pas déjà été audités lors de précédents audits) ;
- ...

Nombre moyen de sites : 30 à 40 SM compris

4 PROGRAMME D'AUDIT

Processus	CO	S11	S12				CS
	Période (mois/année)						
	03/26	03/27	03/28				03/29
	Temps d'audit prévu (en heures)						
	16	8	8				16
Étape 1 : - Évaluation de l'état de préparation du système pour la certification - Détermination de la limite/du champ d'application/du domaine d'application du système et de la grande organisation - Calendrier de l'audit	X	X	X				X
Évaluation de la documentation	X	X	X				X
Politique et objectifs	X	X	X				X
Revue de direction et entretien avec la direction responsable de la politique	X	X	X				X
Visite de l'entreprise	X	X	X				X
Amélioration continue de la réduction du CO ₂ , mesure, analyse et amélioration	X	X	X				X
Interview de la direction responsable du système	X	X	X				X
Visite des site(s) / branches	X	X	X				X
Évaluation de l'implémentation sur le site	X	X	X				X
Audits internes	X	X	X				X
Enregistrements des plaintes, non-conformités et améliorations	X	X	X				X
Utilisation du logo	X	X	X				X
Site(s)							
Bureaux Ans	X	X					X
Dépôt Bressoux	X		X				X
Chantiers	X	X	X				X

La proposition de programme d'audit pour le cycle complet est indicative et peut être modifiée en cas de constat de non-conformités (mineures, majeures) et/ou remarques. Les changements éventuels à prévoir sont motivés en réunion de clôture et dans le rapport de l'audit concerné..

5 PLANNING DE L'AUDIT

5.1 PRÉVU

Date : Jeudi 26 mars 2026

CO ₂ PL	
09h00 – 09h15	Réunion d'ouverture
09h15 – 11h00	Questions et analyse documentaire
11h00 – 12h30	Visite site du site d'Ans – bureaux, Mosabois
12h30 – 13h00	Lunch
13h00 - 17h00	Visite site dépôt Bressoux
17h00 – 17h30	Debriefing, présentation des résultats de la 1 ^e journée

Date : Mardi 31 mars 2026

CO ₂ PL	
09h00 – 12h30	Visite chantier
12h30 – 13h00	Lunch
13h00 – 16h30	Questions et analyse documentaire (suite) et points résiduels
16h30 – 17h00	Préparation des conclusions
17h00 – 17h30	Réunion de clôture - présentation des résultats de l'audit

5.2 RÉALISÉ

Idem

5.3 JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS DANS LA PLANIFICATION DE L'AUDIT

/

5.4 MODIFICATIONS DU PROGRAMME D'AUDIT

/

6 VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE LA NORME CO₂-PL:2020 : VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE LA NORME

6.1 AXE A : RECENSEMENT

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
1.A	L'organisation a une connaissance partielle de sa consommation d'énergie.			
1.A.1	Identification et analyse des flux énergétiques de l'organisation et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.	10	10	
	<p><u>Constatations</u> Inventaire des flux énergétiques établi. Année de référence 2024</p> <p><u>Preuves</u> Vu fichier excel Inventaire CO2_2024 et document 5983_Moury_InventaireCO2_2024_V3 - Rapport d'accompagnement du Bilan Carbone 2024 –Novembre 2025</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a procédé à l'identification et à l'analyse des flux énergétiques de l'entreprise.</p>			
1.A.2	Tous les flux énergétiques de l'organisation et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé ont été recensés de façon démontrable.	10	5	
	<p><u>Constatations</u> Lors de la visite du dépôt à Bressoux nous avons constaté la présence de bonbonnes de gaz pour soudure, ainsi que de bonbonnes de gaz pour chalumeau (réalisation étanchéité) non reprises dans l'inventaire, ce qui a donné lieu à la R01/26.</p> <p><u>Preuves</u> 01 - 5983_Moury_InventaireCO2_2024_V3</p> <p><u>Conclusion</u> Inventaire incomplet. Les activités concernées étant néanmoins relativement restreintes, l'impact attendu sur le bilan et la stratégie de réduction est faible, ce qui justifie la gradation du constat en simple remarque.</p>			
1.A.3	Cette liste est régulièrement contrôlée et mise à jour.	5	5	
	<p><u>Constatations</u> Première année d'établissement du bilan. Mise à jour annuelle prévue .</p> <p><u>Preuves</u> 5983_Moury_InventaireCO2_2024_V3 – Rapport d'accompagnement du Bilan Carbone 2024 – Novembre 2025 FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109</p>			

	<p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a procédé à l'identification et à l'analyse des flux énergétiques de l'entreprise.</p>			
	<p>Exigences minimales pour atteindre le niveau 1A score minimum = 20 Objectif : l'entreprise a connaissances des types d'énergie mis en œuvre.</p>	25	20	

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
2.A	L'organisation connaît sa consommation d'énergie.			
2.A.1	Tous les flux énergétiques de l'organisation et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé ont été recensés de façon quantitative.	10	10	
	<p><u>Constatations</u> Vu flux quantifiés dans fichier Excel 5983_Moury_InventaireCO2_2024_V3. Vérifié par échantillonnage la source des données qui y sont reprises.</p> <p><u>Preuves</u> 5983_Moury_InventaireCO2_2024_V3 Vérifié notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantités de gaz chauffage bureau d'Ans (9797 m³) sur base relevé compteur. 1 seul compteur pour le bâtiment, Mosabois compris. PAC et appoint gaz. Vu Facture Total Energie du 01/11/24 dans ERP Compta - Tableau de suivi électricité – compteurs intelligents : consommation nette reçue chaque mois. Vu facture électricité Total Energie et vérifié correspondance des quantités. - Vu données issues de Telénaro rassemblant les consommations des véhicules par type de carburant. Vérifié correspondance des données pour le diesel et l'essence. - Vu documents techniques PAC Bureau Ans et PAC containers chantier – Fluide Ethylène Glycol - Vu collecte des données pour 8 chantiers (test) – Informations des consommations chantiers accessibles <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un registre quantitatif des principaux (voir R01/26) flux énergétiques.</p>			
2.A.2	La liste est complète et il est prouvé qu'elle fait l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière.	5	5	
	<p><u>Constatations</u> A l'exception des gaz qui font l'objet de la R01/26, pas de constat d'oubli. Mise à jour tous les 6 mois (clôture compta.)</p> <p><u>Preuves</u> 5983_Moury_InventaireCO2_2024_V3. Visite des sites de Ans et Bressoux + chantiers.</p>			

	<p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'une liste complète qui fait l'objet d'un suivi régulier et d'une mise à jour sur la base de données pertinentes.</p>			
2.A.3	L'organisation dispose d'une évaluation énergétique actualisée pour l'organisation et les projets pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été obtenu.	10	10	
	<p><u>Constatations</u> Données à jour. Actualisation semestrielle prévue.</p> <p><u>Preuves</u> 5983_Moury_InventaireCO2_2024_V3 – Rapport d'accompagnement du Bilan Carbone 2024 – Novembre 2025</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation dispose d'une évaluation énergétique actualisée pour les projets pour lesquels un critère préférentiel CO₂ a été obtenu.</p>			
	<p>Exigences minimales pour atteindre le niveau 2A score minimum = 20</p> <p>Objectif : L'organisation connaît la quantité d'énergie utilisée par type d'énergie, différenciée selon les différentes activités de l'organisation.</p>	25	25	

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
3.A	L'organisation a converti sa consommation d'énergie en émissions de CO₂.			
3.A.1	L'organisation dispose d'un bilan détaillé et récent de ses émissions de CO ₂ de catégorie 1 et 2 et de ses déplacements professionnels conformément à la norme ISO 14064-1 pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.	15	15	
	<p><u>Constatations</u> Le tableau excel reprend la conversion de la consommation énergétique en émission CO₂eq. Le Rapport d'accompagnement décrit les méthodes et facteurs d'émission utilisés, reprenant la norme ISO 14064-1 comme référence. Les facteurs de conversion utilisés sont principalement issus de la base de données https://www.facteursdemissionco2.be/. Si ce n'est le cas, le tableau le mentionne.</p> <p>L'adéquation des facteurs d'émission a été vérifiée par échantillonnage. Pas de remarque</p> <p><u>Preuves</u> 5983_Moury_InventaireCO2_2024_V3 – Rapport d'accompagnement du Bilan Carbone 2024 – Novembre 2025</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation dispose d'un inventaire détaillé et récent de ses émissions de CO₂ de</p>			

	portée 1 et 2 et de ses déplacements professionnels conformément à la norme ISO 14064-1 pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.			
3.A.2	Le bilan des émissions de 3.A.1 a été vérifié par un OC, moyennant au moins un niveau d'assurance limitée.	10	10	
	<p><u>Constatations</u> Vérification effectuée par BCCA.</p> <p><u>Preuves</u> Sur base d'un large échantillon analysé, les données reprises dans le fichier excel sont traçables jusqu'aux factures</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation dispose d'un bilan des émissions vérifié par un OC.</p>			
	<p>Exigences minimales pour atteindre le niveau 3A note minimale = 20</p> <p>Objectif : L'organisation est dotée d'une gestion des émissions de CO₂, sans contestation sur les quantités et la méthode de calcul. L'organisation a connaissance des grandes pistes à suivre dans le cadre de sa stratégie de réduction.</p>	25	25	

6.2 AXE B : RÉDUCTION DU CO₂

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
1.B	L'organisation étudie les possibilités de réduction de la consommation d'énergie.			
1.B.1	L'organisation étudie de manière démontrable les possibilités de réduire la consommation d'énergie de l'organisation et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.	20	20	
	<p><u>Constatations</u> Les objectifs à 2, 5 et 10 ans sont définis, ainsi que les actions planifiées pour les atteindre.</p> <p><u>Preuves</u> Vu 04 - 5983_Moury_ReductionCO2_V2 Le Fichier excel reprend les objectifs à 2, 5 et 10 ans et les actions qui seront mises en place pour les atteindre.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a une vision des opportunités d'économies par flux d'énergie.</p>			
1.B.2	L'organisation dispose d'un rapport récent d'un audit interne indépendant pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.	5	5	
	<p><u>Constatations</u> Audit interne réalisé par ABV</p> <p><u>Preuves</u> 05 - 5983_Moury_Audit Interne CO2_20251211_V1</p>			

	<p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un rapport d'audit interne indépendant pour l'organisation et les marchés bénéficiant d'un critère d'attribution.</p>			
	<p>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20 Objectif : L'organisation sait, pour chaque flux d'énergie, où des économies peuvent être réalisées. Pour chaque option d'économie, il est possible de savoir à quelles activités de l'organisation elle se rapporte.</p>	25	25	

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
2.B	L'organisation possède une ambition de réduction de la consommation d'énergie qualitativement définie.			
2.B.1	L'organisation a formulé un objectif qualitativement défini pour réduire la consommation d'énergie et a identifié des mesures pour les marchés.	10	10	
	<p><u>Constatations</u> Objectifs de réduction définis : 20% en 5 ans (2029) et 40% à 10 ans (2034) avec 2024 comme année de référence Validé en RDD et diffusé sur le site web.</p> <p><u>Preuves</u> FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109 Site Web</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation a des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et a identifié des mesures pour les marchés.</p>			
2.B.2	L'organisation a formulé un objectif défini pour la consommation de carburants alternatifs et/ou d'électricité verte et a établi les mesures pour les marchés.	10	10	
	<p><u>Constatations</u> Parmi les mesures prévues : électrification de la flotte (100% véhicules de société électriques à l'horizon 2029), contrat électricité 100% verte pour les sites et chantiers à partir de 2025, utilisation de pack batterie sur les chantiers, panneaux solaires à Ans+ pack batterie en cours d'installation.</p> <p><u>Preuves</u> Visite des sites : - Ans : vu panneaux solaires en toiture et façade et dalle en cours pour pack batterie - Bressoux : pack batterie pour chantiers (1^{er} achat), nouveaux containers chantier avec meilleure isolation et PAC Vu contrat électricité verte Total Energie 2025</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a formulé des objectif en matière de carburants alternatifs et/ou d'électricité verte et a établi des mesures pour les marchés.</p>			

2.B. 3	L'objectif en matière d'énergie et de réduction et les mesures connexes sont étayés, mis en œuvre et communiqués à tous les salariés.	3	3	
	<p><u>Constatations</u> Le personnel a été informé.</p> <p><u>Preuves</u> 06 - DOC-DIR-05 Plan de communication - vers 4.0 Vu Politique présente dans toutes les salles de réunions Vu affiches de sensibilisation « Planète » présentes sur les différents sites : bureaux d'Ans, atelier Mosabois, dépôt Bressoux, chantiers</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que les objectifs de l'organisation en matière d'énergie et de réduction sont étayés, mis en œuvre et communiqués à tous les salariés.</p>			
2.B.4	L'objectif de réduction est approuvé par la direction.	2	2	
	<p><u>Constatations</u> Oui, fait en revue de direction</p> <p><u>Preuves</u> FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a formulé des objectifs de réduction approuvé par la direction.</p>			
	<p>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</p> <p>Objectif : Les objectifs sont à la fois rentables et ambitieux, et des informations claires sont fournies à leur sujet. Les objectifs sont concrets. Les mesures (en particulier pour les marchés) sont allouées aux personnes impliquées dans l'exécution, nécessaires à la mise en œuvre de la mesure, et largement diffusées au sein des composants concernés de l'organisation</p>	25	25	

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
3.B	L'organisation a des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de CO₂ pour sa propre organisation.			
3.B.1	L'organisation dispose d'objectifs quantitatifs de réduction de CO ₂ pour sa propre organisation.	15	15	
	<p><u>Constatations</u> Objectifs de réduction définis : 20% en 5 ans (2029) et 40% à 10 ans (2034) avec 2024 comme année de référence Validé en RDD et diffusé sur le site web</p> <p><u>Preuves</u> FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109 Site Web</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation a des objectifs de réduction pour les émissions de catégorie 1 et 2 et les déplacements professionnels de l'organisation et des</p>			

	marchés.			
3.B.2	L'organisation a élaboré un plan d'action en matière de management de l'énergie (conformément à la norme ISO 50001 ou équivalente), approuvé par la direction, communiqué (en interne et en externe) et mis en œuvre pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.	10	10	
	<u>Constatations</u> Système de management intégré en place et stratégie communiquée <u>Preuves</u> FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109 Site Web 02 - DOC-DIR-04 Politique QSE & CO ₂ - vers 3.0 <u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un plan d'action, approuvé par la direction et communiqué aux salariés et aux marchés.			
	Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20 Objectif : L'organisation formule un objectif ambitieux et étayé de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO ₂ (catégories 1 et 2), en tenant compte de la position relative par rapport aux organisations exerçant des activités similaires par rapport à la performance CO ₂ actuelle et/ou aux mesures de réduction prises. Les développements innovants sont également pris en compte.	25	25	

6.3 AXE C : TRANSPARENCE CO₂

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
1.C	L'organisation communique de manière ad-hoc sur sa politique de réduction de la consommation d'énergie.			
1.C.1	L'organisation communique de manière démontrable en interne, sur une base ad-hoc, à propos de sa politique de réduction de la consommation d'énergie et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.	20	20	
	<u>Constatations</u> Vu plan de communication et preuves de communication par email à tout le personnel Vu TBM donné sur chantier <u>Preuves</u> 06 - DOC-DIR-05 Plan de communication - vers 4.0 02 - DOC-DIR-04 Politique QSE & CO ₂ - vers 3.0 présente dans toutes les salles de réunion bureau d'Ans Affiches PLANETE sur tous les sites Vu Présentation des gros objectifs en CPPT TBM PP Réunion conducteurs <u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation communique en interne,			

	de manière ad-hoc, sur la politique de réduction de la consommation d'énergie et sur les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.			
1.C.2	L'organisation communique de manière démontrable en externe, sur une base ad-hoc, à propos de sa politique de réduction de la consommation d'énergie et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé	5	5	
	<u>Constatations</u> Affichage et site web <u>Preuves</u> 06 - DOC-DIR-05 Plan de communication - vers 4.0 Site Web <u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation communique en externe, de manière ad-hoc, sur la politique de réduction de la consommation d'énergie et sur les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel a été accordé.			
	Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20 Objectif : L'organisation associe l'ensemble de ses collaborateurs à l'élaboration de sa politique énergétique ou de réduction des émissions de CO ₂ , en communiquant clairement où se situent les principaux défis pour l'organisation et ses activités.	25	25	

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
2.C	L'organisation communique sa politique énergétique en interne et, si nécessaire, en externe au moins.			
2.C.1	L'organisation communique au moins en interne et éventuellement en externe à propos de sa politique énergétique.	10	10	
	<u>Constatations</u> Politique communiquée en interne et en externe <u>Preuves</u> 06 - DOC-DIR-05 Plan de communication - vers 4.0 Site Web Affichages vus lors de la visite des sites <u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation communique en interne, de manière structurée, sur la politique de réduction de la consommation d'énergie et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.			
2.C.2	L'organisation dispose d'un cycle de contrôle et des responsabilités y afférentes pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.	10	10	
	<u>Constatations</u> Plan de communication établi, reprenant les fréquences et responsables			

	<p><u>Preuves</u> 06 - DOC-DIR-05 Plan de communication - vers 4.0</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation dispose d'un cycle de contrôle efficace avec des responsabilités pour l'organisation et les marchés avec un critère d'attribution préférentiel CO₂.</p>			
2.C. 3	L'organisation a identifié les parties prenantes externes pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé.	5	5	
	<p><u>Constatations</u> Une analyse des besoins et attentes des parties intéressées est disponible et a été examinée en revue de direction</p> <p><u>Preuves</u> FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109 03 - DOC-DIR-02 Exigences des parties intéressées – 1 à 5 06 - DOC-DIR-05 Plan de communication - vers 4.0</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'une identification des parties prenantes externes.</p>			
	L'organisation s'efforce d'obtenir un soutien en son sein afin de rechercher des mesures plus efficaces de réduction de la consommation d'énergie et de réduction des émissions de CO ₂ . L'organisation encourage ses collaborateurs à présenter des propositions d'amélioration et leur fait part de ses commentaires sur la suite réservée à ces propositions. L'organisation sait quelles parties prenantes externes peuvent être intéressées par la réduction de la consommation d'énergie et CO ₂ d'énergie en son sein. Les collaborateurs de l'organisation qui peuvent apporter une contribution pertinente savent ce que l'on attend d'eux.	25	25	

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
3.C	L'organisation communique en interne et en externe au sujet de son empreinte CO₂ et de ses objectifs de réduction.			
3.C.1	L'organisation communique en interne et en externe, sur une base structurelle, sur l'empreinte CO ₂ (émissions de catégories 1 et 2) et ses objectifs quantitatifs de réduction, ainsi que sur les mesures dans les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé. La communication comporte au moins la politique énergétique et les objectifs de réduction de l'organisation et les mesures susmentionnées, les possibilités de contributions individuelles, des informations relatives à la consommation d'énergie actuelle et les tendances au sein de l'organisation et des marchés.	20	20	
	<p><u>Constatations</u> Communication en interne et externe effective. Plan de communication établi et preuves de</p>			

	<p>communication disponibles.</p> <p><u>Preuves</u> 06 - DOC-DIR-05 Plan de communication - vers 4.0 Site Web PP Réunion conducteurs PV CPPT TBM signés vu sur chantier</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation communique en interne et en externe, sur une base structurelle, sur l'empreinte CO₂ (émissions de catégories 1 et 2) et ses objectifs quantitatifs de réduction, ainsi que sur les mesures dans les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO₂ a été accordé. La communication comporte au moins la politique énergétique et les objectifs de réduction de l'organisation et les mesures susmentionnées, les possibilités de contributions individuelles, des informations relatives à la consommation d'énergie actuelle et les tendances au sein de l'organisation et des marchés).</p>			
3.C.2	L'organisation dispose d'un plan de communication interne et externe documenté établissant les tâches, les responsabilités et les moyens de communication pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO ₂ a été accordé	5	5	
	<p><u>Constatations</u> Plan de communication disponible, reprenant les responsabilités et moyens de communication, y compris pour les projets.</p> <p><u>Preuves</u> 06 - DOC-DIR-05 Plan de communication - vers 4.0</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un plan de communication interne et externe documenté établissant les tâches, les responsabilités et les moyens de communication pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO₂ a été accordé.</p>			
	<p>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</p> <p>Objectif : Par la communication, l'organisation met des experts externes pertinents en mesure de se faire une opinion critique sur ses efforts, y compris à l'égard d'autres organisations.</p>	25	25	

6.4 AXE D : PARTICIPATION

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
1.D	L'organisation est au courant des initiatives du secteur et/ou de la chaîne d'approvisionnement.			
1.D.1	L'organisation est au courant, de façon démontrable, des initiatives du secteur et/ou de la chaîne d'approvisionnement en matière de réduction des	15	15	

	émissions de CO ₂ qui sont en grande partie liées au portefeuille de marchés.			
	<p><u>Constatations</u> L'organisation suit les initiatives du secteur.</p> <p><u>Preuves</u> DOC-QSE-09 Liste des initiatives CO₂ - vers 1.0 Adhésion à Buildwise (veille sectorielle) et Embuild (suivi des initiatives) notamment</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation est au courant des initiatives du secteur et/ou de la chaîne d'approvisionnement.</p>			
1.D. 2	Les initiatives du secteur et de la chaîne d'approvisionnement, et leur lien avec la gestion opérationnelle et le portefeuille de marchés, ont été abordées lors de réunions avec la direction.	10	10	
	<p><u>Constatations</u> Via revue de direction</p> <p><u>Preuves</u> FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que les initiatives du secteur et de la chaîne d'approvisionnement ont été discutées lors de réunions avec la direction.</p>			
	<p>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</p> <p>Objectif : L'organisation sait quelles initiatives de développement peuvent éventuellement déboucher sur des mesures pertinentes pour l'organisation. La direction a fait des déclarations au sujet d'une éventuelle participation à ces initiatives.</p>	25	25	

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
2.D	L'organisation participe passivement aux initiatives relatives à la réduction des émissions de CO₂ dans le secteur ou ailleurs.			
2.D.1	L'organisation participe passivement à au moins une initiative (du secteur ou de la chaîne d'approvisionnement) qui est en grande partie liée au portefeuille de marchés, en s'inscrivant, en versant des contributions ou en parrainant.	20	20	
	<p><u>Constatations</u> Contribution à Rise ProTech Fund : soutien au développement de solutions technologiques innovantes contribuant à la réduction des émissions de CO₂ dans le secteur de la construction et de l'immobilier (efficacité énergétique, optimisation des processus, nouveaux modèles constructifs).</p> <p><u>Preuves</u> Vu preuve de contribution Rise ProTech depuis 2021 Vu accès à la plateforme et projets soutenus par le Fond</p>			

	<p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation participe de manière passive à au moins une initiative.</p>			
2.D.2	L'organisation participe activement (de manière limitée) à une initiative du secteur ou de la chaîne d'approvisionnement qui est en grande partie liée au portefeuille de marchés.	5	5	
	<p><u>Constatations</u> Réponse aux sollicitations de Rise ProTech pour tester logiciel développé pour le secteur. + contribution avis expert si sollicité</p> <p><u>Preuves</u> Sur base d'interview Peu de preuves réellement objectives de participation active</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation participe/participe activement à au moins une initiative.</p>	5	3	
	<p>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20 Objectif : L'organisation sait quelles informations peuvent être utiles pour ses marchés (en rapport avec 2.B et 2.C) et participe à une initiative qui répond à ses propres besoins de connaissances.</p>	25	23	

		Score maximum	Évaluation de l'auditeur	Score de l'évaluateur
3.D	L'organisation participe activement aux initiatives relatives à la réduction des émissions de CO₂ dans le secteur ou ailleurs.			
3.D.1	Participation active à au moins une initiative (du secteur ou de la chaîne d'approvisionnement) dans le domaine de la réduction des émissions de CO ₂ du portefeuille de marchés, par une participation démontrable à des groupes de travail, la promotion publique de l'initiative et/ou la fourniture d'informations à l'initiative.	20	15	
	<p><u>Constatations</u> Participation active à Rise ProTech. Partage d'expérience.</p> <p><u>Preuves</u> Sur base Interview Vu accès à la plateforme Rise Protech Vu preuve de cotisation</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation prend une part active à au moins une initiative par la participation à des groupes de travail, la promotion publique et/ou la fourniture d'informations.</p>			
3.D.2	L'organisation a alloué un budget spécifique à cet effet.	5	5	
	<p><u>Constatations</u> Ressources discutées en Revue de Direction Vu preuve de cotisation Rise ProTech</p> <p><u>Preuves</u> Vu preuve de contribution Rise ProTech depuis 2021</p>			

	FOR-DIR-01 Revue de direction 20260109 DOC-QSE-09 Liste des initiatives CO2 - vesr 1.0			
	<u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un budget.			
	Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20 Objectif : L'organisation contribue au développement de nouvelles connaissances, en collaboration avec des tiers, visant des mesures de réduction potentiellement efficaces, et utilise ces connaissances.	25	20	

6.5 SITES VISITÉS (AVEC ATTRIBUTION PRÉFÉRENTIELLE, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Site 1 : chantier Montefiore – Rue St Gilles 31-33 – 4000 Liège – Chantier SANS attribution préférentielle

Personnes rencontrées :

Matthieu Sevin - Gestionnaire Moury
Dirk Crootaers - Conducteur Moury

Principaux documents consultés :

Affiches Planète
Visite du site
TBM

Constatations :

SM Moury-Denys.

Rénovation de bâtiments à l'abandon depuis plusieurs années et classés. Construction d'un nouveau bâtiment, remplaçant d'anciens édifices démolis, sur le même site.

La première phase a consisté en la démolition et au curage, suivis du terrassement pour réaliser trois niveaux de parking souterrain (35 000 m³), sous la nappe phréatique, nécessitant pompage, pieux sécants. Liaison avec parking souterrain existant sous atrium.

Gros défi logistique en raison de la situation au centre-ville.

Le projet comprend des logements, bureaux, un auditorium, un restaurant. Vente de l'ensemble à Resa (bureaux).

Début des travaux : juin 2023

Fin de la première phase prévue été 2026, et fin de la deuxième phase au premier trimestre 2027.

D-FI : SM avec TCS pour le lot HVAC du projet (hors logements)

- Chaudière gaz de ville (remplace le mazout),
- Groupe frigorifique,
- Cuve tampon,
- Plafonds rayonnants,
- Froid par pompes à chaleur,
- Citerne d'eau de pluie pour les WC,
- Panneaux solaires,
- Groupes de ventilation.

Concernant les logements (bâtiment neuf), pompes à chaleur individuelles.

Les bâtiments classés ne pouvant pas atteindre les standards d'isolation habituels, pas de PAC mais chaudières gaz. Chaufferie centralisée et production de froid centralisée.

Vu fichier collecte des données de consommation du chantier.

Vu TBM Echelle de Performance CO2 avec signatures D-Fi et Moury.
Vu affichage affiches « Planète ».

Bureau de chantier aménagé dans les locaux. Quelques containers pour les ST.

Chantier visité – Vu containers TV et briquillons – place limitée à 2 containers max. Vu.
Phares coupés en journée. Eclairage Led.
Réemploi : quelques briques, mais plutôt anecdotique. Contraintes patrimoniales importantes.

Site 2 : Abri de nuit - Rue Sur-la-Fontaine – 4000 Liège - Chantier SANS attribution préférentielle

Personnes rencontrées :
Conducteur

Principaux documents consultés :
Visite du chantier

Constatations :
Rénovation Abri de nuit de Liège.
Superficie : 1300 m², sur 5 niveaux
Capacité d'accueil : 63 lits
Dortoirs modulables : 1 à 8 personnes
Espaces réservés aux femmes et familles
Douches et espaces de collation à chaque étage
Service de l'urgence sociale du CPAS intégrée au projet
Budget global de 5,85 millions d'euros réparti comme suit :

- 3,5 millions d'euros – financement SPW dont le PIV et le PNRR
- 2,35 millions d'euros – Fonds propres du CPAS

Dates des travaux : mars 2025 – été 2026
MO CPAS
Bureau d'architecte : AAEG – Emmanuel Grandmaison
DNSH

Contraintes logistiques importantes. Très peu de place disponible sur site et accès compliqué. Bureau chantier dans les locaux mais déménagements fréquents. Affiches transmises mais non affichées.

Chaudière gaz – panneaux solaires.
Réemploi : poutrelle.

Interview travailleurs Moury. Démarches de l'entreprise en termes de réduction d'empreinte carbone connue.

Conclusions :

Bien qu'il ne s'agisse pas de chantiers avec critère d'attribution préférentiel, certaines actions sont mises en œuvre, le personnel rencontré sur les chantiers a bien reçu et retenu l'information relative à la démarche de certification de l'entreprise.

7 RÉSULTAT/BILAN

	Score Axes				%
	A	B	C	D	
Niveau 1	20	25	25	25	95
Niveau 2	25	25	25	23	98
Niveau 3	25	25	25	20	95

8 NON-CONFORMITÉS

8.1 DÉFINITION DES COMMENTAIRES ET DES NON-CONFORMITÉS

Non-conformité Majeure (M) : *non-satisfaction d'une exigence qui **affecte** la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.*

Une proposition d'action corrective avec délai d'exécution est transmise à l'auditeur pour approbation. La preuve de (début de) mise en œuvre doit être apportée avant la décision sur l'octroi de la certification par BCCA (en cas de certification initiale, de re-certification ou d'extension) ou dans un délai de maximum 3 mois après l'audit (en cas de suivi). L'action proposée permettra soit de clôturer la non-conformité, soit de la dégrader en non-conformité mineure.

Non-conformité mineure (m) : *non-satisfaction d'une exigence qui **n'affecte pas** la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.*

Une proposition d'action corrective avec délai d'exécution est transmise à l'auditeur pour approbation. La mise en œuvre de l'action est vérifiée lors des prochains audits. Une non-conformité mineure non résolue dans les délais validés par l'auditeur pourra faire l'objet d'une requalification en non-conformité majeure avec ajout d'une non-conformité (mineure) relative au processus d'amélioration continue. Il doit sinon être démontré préalablement à l'audit que le traitement de l'action a progressé de manière significative et qu'un report est justifié pour finaliser l'action, ou qu'une cause nouvelle et imprévue requiert un report.

Les décisions prises par l'auditeur sont motivées dans la fiche de non-conformité.

Remarque (r) : *Constat d'audit qui ne constitue pas une non-conformité formelle mais qui pourrait conduire à terme à une dégradation du système de management.*

L'amélioration apportée est évaluée lors du prochain audit.

L'absence de réaction à une remarque sera considérée lors d'un prochain audit comme une non-conformité.

8.2 SUIVI DES OBSERVATIONS ET DES NON-CONFORMITÉS DE L'AUDIT PRÉCÉDENT

En cours : /

Clôturé : /

8.3 OBSERVATIONS ET NON-CONFORMITÉS RELEVÉES LORS DE CET AUDIT

NCm01/26 – 4.1 : L'analyse AC est incomplète et ne fait pas apparaître l'exclusion de BEMAT et MOURY CONSTRUCT du périmètre organisationnel.

R01/26 – 1.A.2 : Lors de la visite du dépôt à Bressoux nous avons constaté la présence de bonbonnes de gaz pour soudure, ainsi que de bonbonnes de gaz pour chalumeau (réalisation étanchéité) non reprises dans l'inventaire.

9 CONCLUSION

Evaluation *positive* du système de management quant à

- la conformité et l'efficacité du système de management
- l'aptitude du système de management à satisfaire les exigences applicables et à obtenir les résultats escomptés;
- les processus d'audit interne et de revue de direction;

Les objectifs de l'audit ont été atteints.

L'adéquation du champ d'application de la certification est confirmée.

L'auditeur recommande la délivrance du certificat de l'organisme contrôlé.

Date : 22/05/26

Nom et prénom de l'auditeur : Dath Anne

ANNEXES AU PRESENT RAPPORT

1 fiche de non-conformité